



# REGLEMENT DE LA CORRIDA DU CLOS DES ROCHES

## ORGANISATION

Club : Smarves et Clain Athle 86 (SCA86)

Siège social : Stade Marcel Bernard 86240 Smarves

Président : Sébastien Vivier

Organisateur : Bruno Pain (co-responsable de la commission running SCA86)

Buvette : Laurent Godard (responsable buvette du SCA86)

Contact : <http://sca86.athle.fr/>

**LIEU** : Route des Tourbières, Roches-Prémarie Andillé

**DATE** : Vendredi 4 Juillet 2025

## AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Délivrée par la Mairie de Roches-Prémarie conformément à la réglementation des manifestations running.

## NATURE DES COMPETITIONS

- Course pédestre de 5 ou 10km

Chaque coureur effectuera 1 ou 2 boucle(s) d'une distance de 5km

Cette course est ouverte à toutes personnes (licenciées ou non) à partir de la catégorie minime pour le 5km et cadet pour le 10km.

Le départ de la course sera donné à 19h30 précise.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :



## 1. Les catégories :

a) Catégories d'âge (homme et femme) 2024-2025 :

### Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015

### Distances maximales autorisées par catégories :

Les **distances maximales par catégorie selon la FFA** sont les suivantes :

- **Masters, Seniors, Espoirs** : illimité
- **Juniors (18-19 ans)** : 25 km
- **Cadets (16-17 ans)** : 15 km
- **Minimes (14-15 ans)** : 5 km
- **Benjamins (12-13 ans)** : 3 km
- **Poussins (10-11 ans)** : 1,5 km

## 2. Conditions de participation :

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux 2 distances de la course n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- D'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- D'une attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.
-



Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Site <https://pps.athle.fr>

## **Personnes mineures**

Les mineurs sont autorisés à participer sous réserve d'être né en 2011 ou avant et de présenter une licence ou attestation de santé et une autorisation parentale dûment remplie et signée.

Le modèle d'attestation de santé et d'autorisation parentale sont sur le site [runchrono.fr](http://runchrono.fr)

L'organisateur se réserve le droit de conserver la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

### 3. Droit d'inscription

Le 5km : 8 euros et le 10km : 10 euros

Les inscriptions se font en ligne sur [runchrono.fr](http://runchrono.fr)

### 4. Clôture des inscriptions

Par inscription en ligne au plus tard le jeudi 3 juillet à 20h.

Des inscriptions sur place ne sont pas prévues mais peuvent être organisées.

### 5. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

### 6. Mineurs

Autorisation parentale obligatoire à compléter sur le bulletin d'engagement lors de l'inscription.

### 7. Dossards

Il est fourni par l'organisation. Les dossards seront à récupérer à la maison des associations (route des tourbières à Roches-Prémarie le vendredi 4 juillet jusqu'à 30 min avant le départ de la course.

Le coureur doit le porter visiblement sur le devant pendant la totalité de la course et dans son intégralité.



#### 8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. (Sauf accord de l'organisation). L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

#### 9. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non-participation.

#### 10. Parcours

Parcours roulant sans difficulté majeure, sur une boucle de 5 km de routes (50%) et chemins (50%) passant par des cités pavillonnaires, chemins blancs, plaines, abords de ruisseaux...

#### 11. Ravitaillement

A la fin de la course, au niveau de la maison des associations. Une buvette sera également présente sur place.

#### 12. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un prestataire.

#### 13. Contrôle anti-dopage

Chaque concurrent est susceptible d'être contrôlé suivant la réglementation en vigueur.

#### 14. Vestiaires

Douches disponibles au stade de football à l'entrée sud de Roches-Prémarie.

#### 15. Résultats

Résultats disponibles sur place, sur le site du Smarves et Clain Athle 86 et dans la presse locale dans les heures ou jours suivants. Conformément à la loi dite informatique et libertés, les participants peuvent s'opposer en cas de motif légitime à la parution de leur résultat.

#### 16. Récompenses

Les 3 premiers au scratch homme et femme seront récompensés pour chaque distance.

#### 17. Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des participants.



## Assurance

L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance liés à l'état de santé du participant.

### 18. Droit à l'image

*« J'autorise l'organisation, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation à la course, sur tous supports, dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur ».*

## **REGLES SPORTIVES**

### Jury

Il est composé de 3 membres du club du Smarves et Clain Athle 86. Les réclamations doivent être effectuées 15 minutes au plus tard après le passage du coureur sur la ligne d'arrivée.

### Aide aux concurrents

Il est interdit de porter assistance à un concurrent pendant la course sauf pour raisons médicales.

### Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté (VTT, trottinette ou autres...)

### Nature

Chaque participant s'engage à respecter la nature sur l'ensemble du parcours, tout participant vu à jeter des déchets hors zone de ravitaillement pourra être immédiatement déclassé par l'organisation.

### Participants

Le nombre de participants est limité à 499 pour l'ensemble des deux courses.

## **FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin



de la responsabilité de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

### **ANNULATION**

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Sauf, pour des raisons sanitaires, l'organisation s'engage à rembourser les concurrents (hors frais plateforme d'inscription).

### **ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.